

Il est intéressant de noter que c'est le Président de la Chambre des communes qui détermine si une mesure est un projet de loi de crédits, et il n'est alors soumis à aucune règle. Par contre, c'est le Président du Sénat qui est responsable de la langue et de la culture françaises, et des règles doivent guider sa décision. Je pense que c'est préférable et que ce devrait être la même chose pour les décisions du Président de la Chambre des communes au sujet des projets de loi de crédits.

On veut que le Règlement du Sénat prévienne une protection suffisante pour les francophones. En fait, au moment de leur accession au Sénat, les nouveaux sénateurs devront déclarer s'ils sont francophones aux termes de ces lois. Ils pourront être contestés, et ce processus devra être prévu dans le Règlement du Sénat.

Tous les projets de loi touchant à la langue et à la culture françaises feront l'objet d'un vote à la double majorité, c'est-à-dire la majorité au Sénat et la majorité des sénateurs francophones. Il ne pourra être fait appel de ces votes, ce qui n'est guère démocratique quand on pense que seulement six ou sept sénateurs francophones désignés, dont au moins cinq du Québec qui seront nommés par l'Assemblée nationale et non élus, détermineront quels projets de loi touchent de façon importante à la langue et à la culture françaises. Ce n'est pas très démocratique.

Enfin, le Sénat sera chargé de ratifier certaines nominations, dont celle du gouverneur de la Banque du Canada. Il devra aussi ratifier d'autres nominations importantes à des organismes désignés par le gouvernement fédéral au moyen d'une loi, ce qui comprendra les chefs des institutions culturelles, des organismes et des offices de réglementation du gouvernement fédéral. Il ne pourra être fait appel de ces nominations.

L'idée a peut-être du bon. Je n'en sais rien. J'éprouve certaines craintes à ce sujet. Pour ce qui est du gouverneur de la Banque du Canada, j'ai beau avoir désapprouvé certaines décisions du titulaire actuel de ce poste, je ne suis pas sûr que ce soit une bonne idée que d'essayer de lui faire prendre des engagements à l'avance quant à la ligne de conduite qu'il adoptera dans telles ou telles circonstances. Je ne crois tout simplement pas que ce soit une bonne affaire. Je ne vois pas l'utilité de le mettre ainsi sur la sellette, bien que cela puisse se justifier.

Je pense que nous pourrions nous payer la fantaisie de nous adonner au genre de cirque dont nous avons été témoins au Congrès américain, car les sénateurs qui honoreront cet endroit de leur présence n'auront guère d'autre occasion de se faire voir en public, et ils ne voudront certainement pas la laisser passer. Enfin, force est de se demander si un Sénat réduit à de telles proportions serait à même de s'acquitter de sa tâche. Il n'y aurait plus que 62 sénateurs. Les mesures législatives ordinaires doivent être étudiées dans les 30 jours de séance suivant leur adoption à l'autre endroit, et les projets de loi de crédits, dans les 30 jours ouvrables suivant leur adoption à la Chambre des communes. Il va également falloir prévoir du temps pour la tenue de séances conjointes. Il y a aussi la question de la ratification des nominations qui va prendre de longues audiences, sans oublier le travail courant des comités du Sénat qui ont la double fonction d'étudier les mesures dont ils sont saisis et de servir de tribune où l'on débat des mesures

[Le sénateur Everett.]

projetées. Je crois que les sénateurs vont avoir du pain sur la planche. Il se peut qu'ils se montrent à la hauteur de la situation, mais il se peut aussi que beaucoup de dossiers restent en plan.

En résumé, honorables sénateurs, ce n'est certainement pas ce que je souhaitais. Je pense que ce Sénat qu'on nous propose a perdu beaucoup de ses pouvoirs. L'Ouest est perdant et le pouvoir s'est déplacé de l'Ouest et des Maritimes vers les provinces du centre, ce que, à mon avis, on n'avait jamais eu l'intention de faire. Nous avons un Sénat égal mais pas grand-chose d'autre.

Je voterai oui au référendum parce que j'aimerais que la question soit réglée. J'espère seulement qu'au cours de la campagne référendaire, on expliquera au public non seulement comment fonctionnera le Sénat mais aussi toute cette entente de façon à ce que les électeurs fasse leur choix sur des faits. Il ne faudrait pas qu'ils votent oui par peur que le pays s'effondre s'ils ne le font pas.

Autrement dit, j'estime que les électeurs ont droit à une explication rationnelle de l'accord extrêmement complexe auquel sont parvenus les premiers ministres des provinces et le premier ministre du Canada, de façon à comprendre ce à quoi ils s'engagent. Et s'ils décident que c'est ça qu'ils veulent, tant mieux, mais j'espère de tout mon cœur qu'ils baseront leur décision sur la teneur de l'entente et non pas sur l'idée que voter non au référendum c'est voter contre le Canada et que voter oui c'est voter pour le Canada.

[Français]

L'honorable Solange Chaput-Rolland: Honorables sénateurs, je ne taxerai pas trop votre patience parce que mon texte n'a que trois pages.

Je parle aujourd'hui non pas à titre de sénateur conservateur si cela était possible. Je voudrais parler comme une Québécoise qui est canadienne et qui se classe parmi les aînés au Québec. Il faut rappeler que j'ai vu beaucoup de choses. Je suis, comme tous mes compatriotes d'ici et d'ailleurs, très consciente de la gravité de l'heure canadienne.

Je préciserai tout de suite que je vais voter «oui» au Canada sans hésitation, sans peur et à claire-voie, là où l'on voudra bien m'entendre.

Prétendre, par ailleurs, que cette entente est parfaite au point de ne soulever aucune inquiétude, serait vraiment m'en demander beaucoup. Mais, ce n'est plus le temps de faire part de nos inquiétudes, mais part de nos certitudes.

[Traduction]

Il y a deux aspects du référendum national que, moralement et politiquement, je me sens tenue de rappeler aux sénateurs anglophones de part et d'autre de cette Chambre. Je veux d'abord parler de la chance qu'ont tous les sénateurs anglophones des deux côtés de cette Chambre. Chacun d'entre vous peut exprimer ouvertement ses doutes et ses incertitudes relativement à certains articles, propos et divergences concernant la Constitution sans compromettre l'équilibre fragile auquel font face des Québécois comme moi qui croient au Canada. Votre province peut même voter «non» et rejeter l'entente sans risquer de provoquer l'éclatement du pays. Le parti que vous